AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0759
FR0000054470-FS0304

13 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mai 2014, la société FIL Limited[1] (P.O. Box HM 670, Hamilton HMCX, Îles des Bermudes), a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mai 2014, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 5 350 696 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché.

[1] FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion intervenant pour le compte de fonds, communément dénommé FIL International (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 105 924 737 actions représentant 120 939 242 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.